



**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES DE LA COMIFAC
N'djamena, 06 juin 2012**



COMMUNIQUE FINAL

1. Sur convocation du Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et avec l'appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et de la Banque Mondiale/FEM, une session extraordinaire des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 06 juin 2012 à N'djamena (République du Tchad). Cette session extraordinaire tenue sous le haut patronage du Président de la République du Tchad, Son Excellence Idriss DEBY ITNO, a été précédée du 04 au 05 juin 2012 par la réunion des experts.
2. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC) et Tchad.
3. Y ont également pris part les représentants des institutions et initiatives sous-régionales et des organisations internationales suivantes : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, CEFDHAC et ses réseaux affiliés, ADIE, Facilitation canadienne du PFBC, GIZ, JICA, WWF, TRAFFIC, Fondation TNS, PACEBCo.
4. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par trois allocutions : celles du Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad et du Président en exercice de la COMIFAC, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo (RDC).
5. Dans son allocution, Monsieur Honoré TABUNA, représentant du Secrétaire Général de la CEEAC s'est réjoui de l'intérêt porté par les autorités tchadiennes aussi bien sur les thématiques liées à l'environnement que sur le fonctionnement des institutions sous-régionales. Il a ensuite rappelé les axes stratégiques prioritaires de la CEEAC en mettant l'accent sur la politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Aussi, a-t-il fait mention des subventions et appuis apportés par la CEEAC à la COMIFAC, un de ses organismes spécialisés, tout en évoquant la limite des moyens dont dispose la CEEAC.

6. Prenant la parole, son Excellence Monsieur MAHAMAT BECHIR OKORMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques de la République du Tchad a souhaité la bienvenue à ces hôtes. Il a salué la tenue pour la première fois des assises de la COMIFAC au Tchad, avant de relever que le Tchad, pays continental, se trouve être un pays charnière entre l'Afrique sahélienne et l'Afrique forestière dont il constitue le dernier rempart contre l'avancée du désert. Il a enfin clos ses propos en souhaitant plein succès aux présentes assises.
7. Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Monsieur BAVON N'SA MPUTU ELIMA, Président en exercice de la COMIFAC, Ministre de l'environnement, Conservation de la nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo a rappelé la mobilisation des pays de la COMIFAC lors de la Conférence de Rio au Brésil en 1992 où tous avaient signé et ratifié les conventions internationales sur l'environnement. Le moment est venu a-t-il poursuivi, de faire le bilan du chemin parcouru. Il a ensuite fait part des difficultés que connaît la COMIFAC dans son fonctionnement et a dit qu'il faut une COMIFAC viable et forte sur laquelle la sous-région peut compter, pour une bonne harmonisation et coordination des politiques et programmes en matière de conservation et de gestion durable de nos écosystèmes.
8. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qu'il suit :
 - Président : Son Excellence Monsieur BAVON N'SA MPUTU ELIMA, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo
 - Vice-Président : Son Excellence Monsieur MAHAMAT BECHIR OKORMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources halieutiques de la République du Tchad
 - Premier Rapporteur : Son Excellence Monsieur Gabriel TCHANGO, Ministre des Eaux et Forêts de la République Gabonaise
 - Deuxième Rapporteur : Son Excellence Monsieur Jean Marie NIBIRANTIJE, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi
9. Après la mise en place du bureau, il a été procédé à la lecture du rapport de la réunion des experts par M. Raymond NDOMBA-NGOYE du Gabon. Les ministres ont pris acte de ce rapport et ont félicité les experts pour sa qualité.
10. Lors du huis clos, les Ministres ont examiné les points suivants de l'ordre jour :

- Rapport 2011 de l'audit financier et comptable du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
- Situation sur le financement autonome de la COMIFAC et institutions sous-régionales partenaires
- Etat d'avancement de la mise en œuvre des programmes et projets sous-régionaux
- Etat d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des Institutions sous-régionales Partenaires (OCFSA, OAB, ADIE)
- Position commune des pays de la CEEAC-COMIFAC par rapport aux enjeux sur les échéances futures de négociations climat (Post Durban) jusqu'à Doha au Qatar
- Feuille de route pour la mise en œuvre de la déclaration conjointe des pays membres de la COMIFAC et pays partenaires sur la REDD+ de Durban
- Plan d'Action sous-régional 2012-2017 des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune sauvage(PAPECALF)
- Rapport sur le bilan des expériences de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et leur contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21
- Etat d'avancement du projet d'Accord de coopération entre les pays des trois bassins forestiers tropicaux du monde
- Modalités de recrutement du personnel au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
- Date de la 7ème session ordinaire du Conseil des ministres à N'djamena

11. Pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour, des échanges fructueux assortis de constats et recommandations ont été formulés par les ministres et les résolutions suivantes ont été prises :

12. En ce qui concerne la situation financière de l'institution,

- (i) Le Conseil a déploré la situation critique à laquelle est confrontée l'institution. Il a été une fois de plus souligné les difficultés de fonctionnement de la COMIFAC du fait du non versement des contributions de la plupart des Etats membres qui accusent des montants importants d'arriérés. Cette situation impacte négativement sur la crédibilité de l'institution, pourtant très appréciée par les partenaires régionaux et internationaux. Le Cameroun a été salué pour les efforts fournis pour s'acquitter de ses contributions. Le Congo, le Tchad, la RDC et la Guinée Equatoriale ont quant à eux annoncé leurs engagements à apurer tous les arriérés des contributions de leurs pays respectifs dans les plus brefs délais ;

- (ii) Le Conseil a par ailleurs invité le Président en exercice à engager le plaidoyer auprès des Chefs d'Etat des pays membres pour mobiliser davantage leur soutien pour le fonctionnement de la COMIFAC ;
- (iii) Par ailleurs, le Conseil a réitéré la décision adoptée en mai 2009 à Libreville, consistant à prélever systématiquement un pourcentage devant couvrir les frais de suivi des différents projets et programmes placés sous la coordination de la COMIFAC. Le Conseil a par conséquent instruit le Secrétariat Exécutif à veiller à l'application stricte de ladite décision en notifiant à tous les partenaires cette disposition.

13. S'agissant du rapport 2011 de l'audit financier et comptable de la COMIFAC,

A. Le Conseil a adopté le rapport d'audit certifié par le cabinet KPMG au titre de l'exercice 2011 et félicité le Secrétariat Exécutif pour la bonne tenue des comptes.

B. S'agissant du rapport sur le contrôle interne 2011 de la COMIFAC, le Conseil a instruit le Secrétariat Exécutif de prendre des mesures et actions nécessaires pour la mise en application des recommandations issues de l'audit en vue de lever les faiblesses mentionnées par les auditeurs, conformément aux normes, lois et règlements en la matière ;

i) Pour les comptes 422000 « Rémunération du personnel » et 449400 « Etat Subventions » respectivement créditeurs de 4 205 621 F.cfa et 8 469 017 F.cfa dont les montants figurent dans les états financiers depuis 2008 jusqu'aujourd'hui, le Conseil a marqué son accord pour que ces comptes soient soldés afin que ces montants n'apparaissent plus dans les comptes de l'organisation ;

ii) Concernant les arriérés des cotisations pour pension retraite du personnel statutaire qui devra être reversée à la fin de mission de ceux-ci, le Conseil entérine la note de service du Secrétaire Exécutif sur la retenue et le reversement de la pension retraite (part patronale) du personnel statutaire.

14. Relativement à l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et projets sous-régionaux,

Le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur Forêts et environnement et a remercié les partenaires pour leurs appuis multiformes à ces initiatives sous-régionales.

Ils exhortent les partenaires au développement, à soutenir davantage la COMIFAC et à renforcer leurs appuis aux initiatives sous-régionales qui concourent à la mise en œuvre du Plan Convergence.

15. Concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des institutions sous-régionales Partenaires (OCFSA, OAB, ADIE),

- i) Le Conseil a pris acte des efforts de réforme du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et l'a encouragé à accélérer le rythme de mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel/institutionnel ;
- ii) Le Conseil a réitéré ses préoccupations quant à l'avenir des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC qui sont en cessation de fonctionnement depuis quelques années. Plusieurs options sur la réforme de ces institutions ont été évoquées notamment la possibilité de les arrimer auprès de l'Union Africaine afin qu'elles puissent fédérer les actions de tous les pays africains ;
- iii) Le Conseil a été édifié sur les efforts déployés par le Gabon pour faciliter la tenue d'une réunion des ministres des pays membres de l'OAB dans les meilleurs délais ;
- iv) Le Conseil a également pris acte des actions entreprises par le Ministre des forêts et de la Faune du Cameroun, Président en exercice de l'OCFSA pour mettre en œuvre la résolution 13 de la session extraordinaire de mai 2011 à Kinshasa. En effet, un projet de plan de réforme de l'OCFSA a été élaboré et transmis aux pays membres de cette institution pour observations. Aussi, un audit financier et comptable de l'OCFSA a-t-il été réalisé et sera transmis aux pays dans de brefs délais. Le Conseil a enfin pris acte de la proposition du Cameroun de l'organisation d'une rencontre extraordinaire des ministres des pays de l'OCFSA en marge de la prochaine session ordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC.

16. Le Conseil a adopté la Déclaration de N'djamena relative à la position commune des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts d'Afrique Centrale sur la préparation des échéances sur les changements climatiques de Doha (Qatar) en décembre 2012. Toutefois, compte tenu de la complexité des questions de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière, à la conservation, à la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone (REDD+), le

Conseil a demandé au Secrétariat Exécutif de mobiliser une assistance juridique pour accompagner les Etats sur les questions de stock de carbone, de prix de carbone sur le marché afin que les pays puissent tirer entièrement profit de ce mécanisme.

17. S'agissant de la feuille de route pour la mise en œuvre de la déclaration conjointe des pays membres de la COMIFAC et pays partenaires sur la REDD+ de Durban, le Conseil a approuvé ladite feuille de route.
18. Le Conseil a adopté le Plan d'Action sous-régional 2012-2017 des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune sauvage (PAPECALF).
 - i) Il a par conséquent invité les Etats membres à mettre en place les mécanismes de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action en veillant à l'implication étroite de la société civile ;
 - ii) De même, le Conseil a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de créer un sous-groupe de travail sur la faune sauvage et les Aires Protégées au sein du Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC), qui va, entre autres, suivre la mise en œuvre du Plan d'Action au niveau sous-régional ;
 - iii) Il a par ailleurs invité les Etats membres à mettre en œuvre le Plan d'Action et à mobiliser les appuis multiformes des partenaires à travers les différents foras internationaux pour le soutien à la mise en œuvre du Plan d'Action dont le budget est de 13,6 millions euros pour une période de 5 ans ;
 - iv) Le Conseil a également invité les Etats membres à privilégier la coopération interministérielle impliquant, notamment les administrations en charge de la défense, de l'intérieur, des affaires étrangères, de la justice et de la faune dans la lutte anti braconnage, tant au niveau national que transfrontalier.
 - v) Enfin, le Conseil a demandé l'organisation d'une conférence internationale sur la criminalité environnementale sous l'égide de l'Union Africaine en 2013 et avec la collaboration de la CEEAC, le CEA/BSR-AC, de la BAD, de la FAO, du PNUE, d'Interpol, de l'Accord de Lusaka, de l'ASEAN, des agences de coopération du Japon, de la Chine et de la Corée en vue de fédérer les efforts et mutualiser les moyens pour lutter contre le braconnage des espèces emblématiques (éléphant, rhinocéros, gorille, chimpanzé, etc.) de la faune.

19. Relativement au Rapport sur le bilan des expériences de la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale et leur contribution à la mise en œuvre de l’Agenda 21, le Conseil a approuvé le rapport de situation sous-régionale et instruit le Secrétariat Exécutif à éditer le rapport de synthèse illustré de l’étude afin d’en assurer une large diffusion lors de la conférence de Rio+20 au Brésil.
20. Concernant l’état d’avancement du processus de finalisation du projet d’Accord de coopération entre les pays des trois bassins forestiers tropicaux du monde, le Conseil a été informé des efforts déployés par le Congo pour permettre la signature de cet Accord en marge de la conférence de Rio+20 au Brésil. Le Conseil encourage la République du Congo à poursuivre les consultations afin que l’Accord puisse être signé dans les meilleurs délais.
21. S’agissant de la note du Secrétaire Exécutif sur les modalités de recrutement du personnel statutaire et technique au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Conseil a réaffirmé leur attachement aux mérites et à la compétence, comme seuls critères devant guider la sélection des cadres à la COMIFAC.
22. Le Conseil a pris acte de la proposition du Tchad d’abriter la septième session ordinaire du Conseil des ministres du 17 au 21 novembre 2012.
23. Enfin, le Conseil a pris acte de l’organisation par la CEEAC-COMIFAC d’un évènement parallèle le 17 juin 2012 et d’un stand dénommé « Bassin du Congo » à Rio au Brésil.
24. En marge de la session extraordinaire des ministres, s’est tenue une concertation ministérielle tripartite entre le Cameroun, la RCA et la Tchad sur le renforcement de la collaboration pour la lutte anti-braconnage transfrontalier. A l’issue de cette concertation d’échanges d’expériences, une déclaration sur le renforcement de la collaboration pour la lutte anti braconnage transfrontalière entre les trois pays a été signé et la feuille de route pour le suivi de sa mise en œuvre adoptée.

25. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Tchad, son Président et son gouvernement pour l’accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à N’djamena, le 06 juin 2012

Les Ministres